

PREFET DE L'INDRE

Direction départementale des Territoires
de l'Indre

Châteauroux, le

20 FEV. 2013

Compte rendu de réunion

Comité de pilotage de la
politique de l'eau pour l'Indre

Référence :

Affaire suivie par : Yannick Majorel
yannick.majorel@indre.gouv.fr
Tél. 02 54 53 21 34

Date de réunion : 6 décembre 2012

Participants :

Collège des élus :

- M. Louis PINTON – Président du Conseil Général de l'Indre
- M. Claude DOUCET – Conseil Général de l'Indre – Président de la commission Agriculture Environnement
- M. Michel BLONDEAU – Président du Pays Castelroussin – Val de l'Indre
- M. Yann Le ROUX – Représentant du Pays de la Châtre en Berry
- M. Oscar DOS SANTOS – Représentant du Pays Val de creuse – Val d'Anglin
- Mme Delphine LARTOUX – Représentante du Pays Valencay en Berry
- M. François MIGNET – Directeur du Parc Naturel Régional de la Brenne
- M. Didier BARACHET – Représentant de la Communauté d'Agglomération Castelroussine

Collège des maitres d'ouvrages :

- M. Alain RAVOY – Président du S.I.A.E.P de Valencay – Excusé
- M. Claude DAUZIER – Président du S.I.A.E.P de la Philippière – Excusé
- M. Guy NUGIER – Vice-Président du S.I.A.E.P du Liennet – Excusé
- M. Jean PIGET – Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Saint-Gaultier – Thenay
- M. Alban MAZEROLLES – Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne
- M. Joël RETY – Président du Syndicat Intercommunal du Nahon et de la Céphons – Excusé

Collège des Organisations Professionnelles agricoles :

- M. Robert CHAZE – Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre
- M. André GATEAULT – Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre
- M. Dimitri DESLANDES – Chambre d'Agriculture de l'Indre
- M. Denis RIOLLET – Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Indre
- M. Didier BRULET – Confédération Paysanne de l'Indre
- M. Daniel ROUILLARD – Coordination Rurale de l'Indre
- M. Yann DUBOIS DE LA SABLONIERE – Syndicat de la Propriété Privée Rurale de l'Indre
- M. Emmanuel GERBIER – Président de l'association des irrigants de l'Indre

Collège des Entreprises :

- M. Didier RETAILLEAU – Représentant de la SAUR
- M. Gérard THEVEAU – Représentant de la Lyonnaise des Eaux

Collège des Associations :

- M. Bruno BARBEY – Représentant de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Indre
- M. Christian TOUSSAINT – Représentant d'Indre Nature
- M. Alain CHEVREAU – Représentant d'Indre Nature

Collège des Administrations :

- M. Jérôme GUTTON – Préfet de l'Indre
- M. Frédéric LAVIGNE – Sous-Préfet du Blanc
- M. Frédéric CLOWEZ – Sous-Préfet de La Châtre
- M. Patrick BERTRAND – Délégué inter-régional Centre Poitou Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- M. Cyril HERISSÉ – Service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- M. Jean ROYER – Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. Christophe LUMET – Conseil Général de l'Indre (Direction de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de l'Économie Rurale)
- M. Gabriel RIOU – Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Excusé
- Mme Françoise NIOCHE-SEIGNERET – Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Excusée
- M. Rémy PARKER – Représentant de l'Agence Régionale de Santé
- Mme Christine GUÉRIN et Messieurs Marc GIRODO et Yannick MAJOREL – Représentants de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Ordre du jour :

- Restitution et présentation des travaux menés dans le cadre de la politique de l'eau
- Débat sur les suites à donner à la démarche

1 – Introduction

M. le Préfet rappelle l'objet de la démarche relative à la mise en place d'une politique de l'eau dans l'Indre dont l'initiative avait été portée conjointement avec M. le Président du Conseil Général en février 2012.

L'épisode de sécheresse qui a touché le département en 2011 et les nombreuses évolutions du cadre réglementaire de l'eau (nouveau classement des cours d'eau, révision du 4ème programme d'actions de la zone vulnérable) ont souligné l'intérêt de créer un lieu de débat et de réflexion afin que tous les acteurs de l'eau dans le département puissent s'exprimer et échanger sur le sujet.

Cette démarche s'inscrit dans cette volonté d'échange et de dialogue constructif autour d'une gouvernance élargie composée de 6 collègues (élus, maîtres d'ouvrage, organisations professionnelles agricoles, entreprises, associations, services de l'état).

Elle vise également à partager un diagnostic commun de la situation de l'eau dans le département afin de définir collectivement les priorités à conduire pour valoriser l'eau sous toutes ses composantes (économie, environnement, loisirs).

La réunion de ce comité de pilotage constitue un point d'étape pour présenter les travaux menés dans le cadre de la démarche et en définir les suites à donner.

2 – bilan d'étape de la démarche et perspectives

a) Bilan d'étape et perspectives

M. GIRODO rappelle les difficultés qui ont amené les services de l'Etat et le Conseil Général à initier cette réflexion :

- des difficultés pour approvisionner certains projets ou activités en eau (laiterie de Varennes, zones d'activités, irrigation)
- des problèmes de sécurisation de la ressource pour l'AEP avec des investissements importants à venir (renouvellement des réseaux, interconnexion...)
- des conflits d'intérêts autour de la question de l'eau (environnement, production, patrimoine)

Ces difficultés se posent dans un contexte départemental qui n'appelle pas un sentiment d'urgence particulier : une population stable et peu dense, des besoins industriels et un recours à l'irrigation réduits, des têtes de bassin versants plutôt bien préservées...

Des avancées ont été réalisées dans de nombreux domaines (réhabilitation de cours d'eau, mise aux normes de STEP, protection de captage...) mais le département ne dispose pas de lieu de débat et d'arbitrage pour aborder les problématiques de l'eau de façon globale, capitaliser collectivement les éléments de connaissance et se structurer pour être en capacité d'intervenir. Se pose également la difficulté d'identifier des maîtres d'ouvrages susceptibles de porter les projets. Par ailleurs, les structures du département sont peu impliquées dans le pilotage des deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) actuels (Cher amont, Cher aval).

C'est pour apporter des éléments de réponse à ces différentes questions que M. le Préfet a proposé de lancer cette démarche en juin 2011, en session de la chambre d'agriculture et en session plénière du conseil général.

La méthodologie retenue pour conduire la démarche a été d'approfondir les questions par groupe de travail autour de trois thématiques :

- Une première thématique sur la ressource en eau et sa gestion quantitative animée successivement par M. MALIZARD (préfecture) et Mme GUERIN (DDT)
- Une deuxième sur la gestion qualitative de la ressource en eau animée par M. PARKER (ARS)
- Une dernière sur les questions liées à la restauration, à la morphologie et aux milieux aquatiques dont l'animation a été assurée par M. MIGNET (PNR de la Brenne)

Cette réunion du comité de pilotage est l'occasion de remercier les animateurs des différents groupes de travail de leur investissement dans la démarche. Il est proposé de présenter les éléments du diagnostic dans une approche volontairement synthétique en reprenant les conclusions par groupe de travail. Les animateurs donneront leur sentiment sur les débats, les points de convergence, les difficultés rencontrées à la fin de chaque présentation.

Cette présentation s'accompagnera dans un deuxième temps d'un débat pour définir les suites à donner à cette démarche (Quelles actions, quelles modalités de mise en œuvre, quels porteurs de projets, quelle gouvernance). Il ressort des différents débats l'importance d'un engagement fort des élus sur ces questions en s'appuyant sur la connaissance de tous les acteurs et notamment des associations pour aboutir à des arbitrages partagés et cohérents.

b) Présentation des principaux éléments de diagnostic

Mme GUÉRIN présente une synthèse des principaux éléments de diagnostic :

Groupe 1 : ressources et gestion quantitative

- La ressource

- Le département de l'Indre est caractérisé par une pluviométrie qui se situe dans la moyenne nationale. Cette dernière est restée globalement stable au cours de la dernière décennie (environ 700 mm / an). On note cependant au cours des 2 dernières années (2010 et 2011) un régime de répartition des pluies très irrégulier avec une concentration pendant l'été et au mois de décembre qui entraîne des sécheresses précoces et ne permet pas une recharge satisfaisante des nappes. Il convient néanmoins d'être particulièrement prudent et de ne pas s'appuyer sur l'analyse de ces deux années pour en tirer des tendances nettes sur le long terme.

- Une partie importante du sous-sol du département est semi-karstique et évacue rapidement la lame d'eau qui tombe. Cette caractéristique a une influence sur le débit des cours d'eau et le niveau des nappes. Une analyse du niveau des nappes depuis 1996 montre que le département a déjà connu des cycles marqués par des niveaux plus bas que la normale et il apparaît donc difficile de tirer des conclusions. La situation du dogger apparaît néanmoins comme la plus préoccupante.

L'enjeu sur la ressource réside dans la nécessité de partager et de capitaliser les éléments de connaissance pour mieux la gérer (relation eau de surface – aquifère, influence des structures géologiques sur la ressource...).

- les prélèvements

- Les niveaux de prélèvements dans l'Indre (tous usages confondus) restent peu importants au regard de la ressource (environ 34 millions de m³ sur les 1,5 milliards de m³ de pluies efficaces).

- AEP : L'analyse des données sur les prélèvements fait apparaître une baisse des prélèvements AEP dans le département d'environ 10 % au cours des 9 dernières années. La nappe du jurassique supérieur est fortement sollicitée puisqu'elle concentre près de la moitié des volumes prélevés dans le département. Le rendement des réseaux a une influence directe sur les volumes prélevés. Bien que globalement satisfaisant, le rendement des réseaux présente de fortes disparités entre les structures gestionnaires et va nécessiter des investissements importants dans les années à venir.

- Irrigation : Les volumes prélevés pour l'irrigation dans le département restent faibles au regard de ceux de la région. Le constat est le même pour les surfaces irriguées qui représentent 7000 Ha dans l'Indre alors qu'elles s'élèvent à 130 000 hectares dans le Loiret, 96 000 dans l'Eure-et-Loir. De plus, ces surfaces sont en baisse au cours de la dernière décennie.

- Industrie : Les volumes d'eau prélevés pour les besoins industriels sont eux aussi en baisse

régulière depuis 1998. Cela s'explique essentiellement par l'intégration dans l'industrie de nouveaux process plus économes en eau.

- Si la pression globale de prélèvement reste faible dans le département, on note néanmoins une concentration des besoins (industrie, agriculture, AEP) sur certains secteurs (notamment l'agglomération Castelroussine et la partie Sud de la Brenne). Cela pose des problèmes récurrents de gestion de la ressource les années sèches avec des situations d'assecs sur les cours d'eau.

- L'enjeu est de concilier au mieux les différents usages de façon à assurer la disponibilité de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable, à maintenir un débit minimum biologique pour les espèces aquatiques tout en soutenant les activités économiques du territoire (industrie, agriculture). La formalisation d'un lieu de gouvernance pour concilier et le cas échéant arbitrer entre les différents usages apparaît nécessaire.

- Mme GUÉRIN, animatrice de cette première thématique, fait le bilan de ce groupe de travail. Elle précise que la problématique de la gestion quantitative est connue de l'ensemble des acteurs ce qui a facilité l'appropriation collective des enjeux. Le point de débat reste l'opportunité ou non de créer des retenues de substitution pour retenir les pluies d'hiver et sécuriser des productions agricoles à haute valeur ajoutée.

Groupe 2 : ressources et gestion quantitative

- La Directive Cadre sur l'Eau constitue le cadre de référence pour la gestion de l'eau. Ces orientations sont déclinées par le SDAGE Loire-Bretagne. Ce schéma définit pour chaque masse d'eau (superficielles et souterraines) les objectifs à atteindre aux horizons 2015, 2021 et 2027. Dans le département, plusieurs masses d'eau superficielles dont l'objectif est d'atteindre le bon état en 2015 présentent en 2010 un état moins que bon (Creuse, Fouzon, Anglin...). Il conviendra de porter les efforts en priorité sur ces masses d'eau.

- En ce qui concerne l'état chimique des masses d'eau souterraines, des efforts restent à mener notamment dans le Boichaut Sud avec des problématiques sur les nitrates et les pesticides.

- Certains cours d'eau du département présentent des teneurs en nitrates supérieures au seuil de 50 mg/l. C'est notamment le cas du Renon et de la Ringoire.

- Les teneurs en nitrates des principales nappes du département sont suivies par le biais des 150 captages destinés à l'AEP. Bien que les teneurs en nitrates des eaux brutes des nappes du jurassique semblent se stabiliser, elles restent à un niveau important (supérieures à 50 mg/l). Les nappes du Dogger captif et du Trias affleurant connaissent également une tendance légère mais régulière à la hausse. Il convient de relever sur cette thématique l'important travail qui a été mené sur les captages prioritaires identifiés par le Grenelle avec des résultats encourageants.

- La révision de la zone vulnérable nitrates prévoit, à échéance du 1^{er} janvier 2013, l'ajout de 5 communes par rapport au périmètre actuel de la zone.

- Les données actuelles sur les pesticides ne laissent pas apparaître de souci majeur pour ce paramètre dans le département. L'approfondissement des connaissances (notamment dans le cadre du programme Eco Phyto 2018) devrait permettre d'avoir une vision plus fine de la situation. On relève plusieurs initiatives locales de collectivités dans le département qui ont déjà pris la mesure de cette problématique (signature de charte d'abandon progressif des pesticides).

- Des efforts significatifs ont été menés au cours des dernières années pour mettre aux normes les stations d'épuration du département notamment grâce au soutien financier de l'agence de l'eau et du Conseil général. Quelques points noirs demeurent notamment à la Châtre.

- Les pollutions liées aux rejets des activités industrielles dans le département sont suivies dans le cadre du programme de réduction des rejets de substances dangereuses pour l'eau.

Une attention particulière est à porter sur la zone industrielle de la Martinerie, l'abattoir de Lac...

- M.PARKER dresse le bilan de ce groupe de travail. Il signale l'importance du travail qui a été réalisé par chacun des acteurs (les associations, les organisations professionnelles agricoles, la DDT pour compiler toutes les données). Ce travail a permis d'objectiver et d'enrichir les débats et de parvenir à un diagnostic partagé de la situation. Un point de divergence subsiste sur les nitrates et le groupe de travail n'est pas parvenu à un consensus sur cette question. Il apparaît pourtant indispensable d'avancer sur cette thématique sur laquelle peu de progrès significatifs ont été fait au cours des 30 dernières années. Le travail mené sur les captages Grenelle constitue un exemple intéressant à suivre.

Groupe 3 : Restauration, morphologie et milieux aquatiques

- Une carte établie dans le cadre du Schéma de gestion des milieux aquatiques de 1993 a été reprise pour situer les efforts à mener afin que les cours d'eau fortement modifiés recouvrent leur bon état.

- En ce qui concerne les ouvrages transversaux, un inventaire des obstacles à l'écoulement, piloté par l'ONEMA, est en cours de constitution. La carte illustre la densité des ouvrages qui existent sur les cours d'eau. Le type d'ouvrages recensés est varié : seuils de moulin, buses, plans d'eau en barrage de cours d'eau...

- Un nouveau classement des cours d'eau a été approuvé en juin dernier par le Préfet de Région, coordonnateur de bassin afin de limiter l'impact des ouvrages sur la circulation piscicole et conforter ainsi la vie des rivières.

- Le groupe de travail a relevé une problématique importante sur les plans d'eau qui représentent près de 13 000 Ha de surface en eau avec des densités importantes dans la Brenne mais également dans le Sud du département. Bien que les plans d'eau abritent un patrimoine naturel remarquable (amphibiens, insectes...), ils présentent également des impacts négatifs sur le plan quantitatif (évaporation), qualitatif (impact thermique, apport de substances lors des vidanges) ou biologique (entrave à la circulation des espèces). Un travail de recensement et des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion apparaissent nécessaires.

- Malgré leurs multiples intérêts tels que l'interception des pollutions diffuses, la régulation des débits des cours d'eau et des nappes souterraines, la conservation de la biodiversité, la disparition des zones humides se poursuit...La mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées zones humides dans le sud constitue une initiative intéressante et mérite d'être soulignée. La connaissance des zones humides reste un enjeu fort puisque seul le sud du département a fait l'objet d'un inventaire (mené par Indre Nature).

- M.MIGNET dresse le bilan de ce groupe de travail. Il tient à souligner la richesse des débats qui ont eu lieu au cours des différentes réunions malgré des sensibilités et des approches très différentes ainsi que le travail des différentes parties prenantes. Deux principaux thèmes ont émergé dans le groupe de travail : les plans d'eau et la continuité écologique. Le département se caractérise par la présence de zones riches, encore préservées et à forts enjeux écologiques. Il détient également de nombreuses têtes de bassin versant ce qui lui confère une responsabilité particulière. Le taux d'étagement des cours d'eau et la présence de nombreux barrages et seuils constituent des problématiques sensibles et difficiles à traiter dans le département. Cette dernière est exacerbée sur la Creuse où l'histoire et le contexte culturel rendent les avancées particulièrement complexes. Il convient de créer, sur cette problématique, un lieu de débat et d'échange pour démystifier ces questions et permettre à l'ensemble des acteurs de discuter sereinement.

- M. le Préfet confirme que cette question de la continuité écologique a soulevé des situations de conflits trop nombreuses dans le département. Il ne s'agit pas d'imposer brutalement sans discernement une mauvaise solution mais au contraire de privilégier une approche constructive. Il faut expliquer les enjeux et le sens de la réglementation qui est de permettre aux poissons de circuler librement. Il faut aussi que cette question ne soit pas vue comme une contrainte qui repose entièrement sur le propriétaire de l'ouvrage mais être en mesure de proposer des solutions de financement adaptées pour les accompagner. Le 10^{ème} programme d'actions de l'Agence de l'eau, en cours d'élaboration, peut être l'occasion

d'aborder cette question du financement. Enfin, il convient de faire preuve de pédagogie et d'empathie et de se mettre à la place de l'interlocuteur auquel on s'adresse pour faire passer des messages simples.

c) Remarques et réactions

- M. BERTRAND (ONEMA) insiste également sur l'importance de la communication et de la pédagogie pour avancer sur cette question de la continuité écologique. Le sens de l'action (le pourquoi?) et la façon de la conduire (comment?) doivent être expliqués et compris. C'est un sujet complexe, technique qui ne fait pas appel au même schéma qu'il y a 30 ans. Il apparaît aussi important sur cette question de faire la distinction entre l'intérêt général et l'intérêt particulier et de prendre en compte le fait que la situation est aujourd'hui dégradée. Enfin, M. BERTRAND rappelle le triptyque du ministère de l'écologie qui doit orienter l'action publique en matière d'environnement : éviter, réduire, compenser.

De façon plus générale, M. BERTRAND aurait trouvé pertinent que le diagnostic fasse davantage le lien avec le SDAGE qui constitue la clé de voûte de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant Loire-Bretagne.

- M. DUBOIS DE LA SABLONIERE (syndicat de la propriété privée rurale) considère que l'appropriation collective est indispensable pour construire un diagnostic partagé. Il déplore que certains points aient été éludés notamment le débat sur les CIPAN dans le groupe de travail relatif à la qualité. En effet, la généralisation des CIPAN peut, selon lui, avoir également des conséquences néfastes telles que le développement d'espèces invasives...Il considère que ce travail est justement l'opportunité de pouvoir valider certains points.

- M. GATEAULT intervient sur la cartographie des cours d'eau qui a été transmise à chaque commune. Il conteste ce travail en estimant que le linéaire de cours d'eau a été surestimé ce qui entraîne de fait des contraintes supplémentaires pour les agriculteurs.

- M. GIRODO précise la démarche engagée. Ce travail visait au départ à construire une base de référence sur laquelle s'appuyer pour déterminer ce qui relève des cours d'eau (à la différence des fossés par exemple). Il a paru intéressant de consulter les communes afin de recueillir leurs observations, de corriger les éventuelles erreurs d'appréciation. Ce travail a été conduit sur plusieurs mois à partir d'un relevé terrain. Il en ressort environ 5000 km de cours d'eau contre 6000 en se basant sur les cartes IGN au 25 000 ème. La DDT ne dispose pas des moyens pour procéder à des centaines de vérifications sur la constitution de ce référentiel. Si ce dernier venait à faire l'objet de multiples contestations, ce travail serait abandonné au profit de la cartographie IGN. M. le Préfet se dit prêt à se rendre sur le terrain pour comprendre les divergences d'approche.

- M. BLONDEAU précise que la carte qui présente les initiatives locales menées en matière d'abandon progressif de pesticides présente une erreur. La commune de Déols s'est engagée dans cette démarche contrairement à ce qui est indiqué sur la carte.

- M. DOUCET précise que la commune de Valençay est également engagée dans cette démarche alors que la carte présentait la commune en simple contact. M. DOUCET souhaite également apporter des éléments d'éclairage sur les volumes prélevés par la laiterie de Varennes. En effet, certaines difficultés de pompage pour l'alimentation en eau potable dans le secteur pouvaient faire craindre une augmentation des volumes utilisés par la laiterie avec des conséquences sur la nappe. Il apparaît que les volumes prélevés en 2012 se situent dans la continuité de 2011 (environ 300 000 m3).

- M. TOUSSAINT (Indre Nature) considère que le diagnostic qui a été réalisé est intéressant et peut constituer une base de travail solide pour avancer et déboucher sur des actions concrètes. Il indique qu'il serait intéressant d'ajouter en annexe du diagnostic des éléments sur le fonctionnement d'un cours d'eau, éléments qui avaient été présentés en réunion de travail. La poursuite de ce travail passe par un portage politique des enjeux de l'eau dans le département. En effet, un diagnostic équivalent avait été réalisé en 1993 sans réelle prise de conscience ni aboutissement derrière. M. TOUSSAINT insiste sur la nécessité de préserver ce qui existe en portant l'intérêt général avant les intérêts particuliers.

- M. GERBIER aborde la question de l'avenir de l'irrigation. Le diagnostic a mis en évidence le fait que l'irrigation ne représentait pas des volumes particulièrement importants et permettait le maintien de productions agricoles à haute valeur ajoutée. La possibilité de stocker les pluies d'hiver par le biais de retenues de substitution pourrait sécuriser ces activités économiques. M. le Préfet précise que la question des retenues de substitution doit être appréciée au cas par cas. Mme BATHO, Ministre de l'Écologie s'est prononcée récemment contre le financement de ce type de projets, ce qui ne signifie pas que ces derniers sont interdits. Une analyse au cas par cas devra être réalisée en prenant en compte l'ensemble des impacts de ces projets et en s'appuyant sur les avis de l'ensemble des services de l'Etat. M. GIRODO précise que la question de l'irrigation dépend également de chaque situation et notamment du type de culture. En effet, cette dernière a plus de sens pour des cultures locales à haute valeur ajoutée que pour étendre des surfaces de maïs par exemple. Il convient en tout cas d'être clair et cohérent et de ne pas faire investir des agriculteurs pour leur interdire deux années plus tard d'irriguer.

- M. ROUILLARD (coordination rurale) regrette que les fiches action débattues au cours de la troisième et dernière réunion de travail n'aient pas été reprises dans le document. Des propositions d'actions avaient notamment été formulées sur les nitrates. M. CHAZE estime également que des propositions novatrices avaient été faites sur cette fiche action et qu'il serait intéressant d'y faire référence. Mme GUÉRIN précise que ces propositions de fiches actions avaient pour but de servir d'exemples. Elles n'ont pas été reprises dans la mesure où il apparaissait nécessaire de valider en premier lieu le diagnostic et les enjeux. Elles seront néanmoins jointes en annexe du présent compte-rendu. De plus, ces fiches ont permis de mettre en évidence des difficultés pour identifier des maîtres d'ouvrages afin de porter les actions. Ce travail pourra bien entendu être capitalisé en fonction des suites données à la démarche.

3 – Suites à donner à la démarche

- M. GIRODO présente les différentes hypothèses envisageables. Il est effectivement possible de continuer sur le modèle actuel en investissant certaines thématiques ou secteurs (Ringoire...), au coup par coup, selon les enjeux. L'inconvénient de ce mode de fonctionnement est de présenter une capacité d'intervention limitée, sans capitalisation collective et sans approche globale des problématiques. La création de SAGE notamment sur les bassins de l'Indre et de la Creuse pourrait constituer une solution ; cependant le département ne semble pas totalement mûr pour s'engager sur ces dispositifs. Il propose donc de s'appuyer sur les travaux déjà engagés pour approfondir la réflexion sur des thématiques importantes qui nécessitent d'être débattues sans perdre de vue qu'une structuration plus forte sera nécessaire à terme. Trois thématiques sont identifiées, qui devront être portées par des animateurs et leurs structures : une première sur la continuité écologique, une deuxième sur l'eau potable et une dernière sur les retenues de substitution.

Il est proposé d'approfondir ces trois thématiques par la constitution de groupes de travail avec une restitution en réunion plénière en juin 2013 par exemple.

Les participants ont jusqu'au 31 janvier 2013 pour faire remonter à la DDT leurs observations sur le diagnostic.

M. le Préfet conclut la réunion en remerciant les participants et précise que la DDT va très prochainement organiser la tenue des différents groupes de travail pour poursuivre la réflexion.



Jérôme GUTTON